

Comité Permanent Inter-Etats de Lutte
Contre la Sécheresse dans le Sahel



Permanent Interstates Committee for
Drought Control in the Sahel



Secrétariat Exécutif



Foncier Rural ; Développement Durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest

NOUAKCHOTT 20 - 24 OCTOBRE 2003

Document de projet
Janvier 2003

03 BP 7049 Ouagadougou 03 Burkina Faso. Tél (226) 37 41 25/26

Contacts et informations mail to : praia+9@cilss.bf

SOMMAIRE

VISION STRATEGIQUE EN MATIERE FONCIERE POUR LA PROCHAINE DECENNIE EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	3
APPORTS DE LA CONFERENCE DE PRAIA 94	3
NECESSITE DE LA FORMULATION D'ORIENTATIONS DE POLITIQUE FONCIERE ADAPTEES AU NOUVEAU CONTEXTE (VISION A LONG TERME)	3
LE FORUM PRAIA +9	4
OBJECTIF ET RESULTATS DU FORUM	4
REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE PRAIA.....	5
ETUDE DES QUESTIONS FONCIERES EMERGENTES	5
FORMULATION D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES : VERS UNE CHARTE FONCIERE SOUS-REGIONALE SUR LE FONCIER RURAL	6
MISE EN ŒUVRE DU PROJET.	6
PRINCIPES DIRECTEURS	6
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET FACTEURS DE REUSSITE.....	7
ORGANISATION	8
UN COMITE DE CONCERTATION ET DE PARRAINAGE.....	8
DES RELAIS DANS LES PAYS.....	9
UN COMITE SCIENTIFIQUE.....	9
LIEU ET DATE : NOUAKCHOTT, DU 20 AU 24 OCTOBRE 2003.	9
CHRONOGRAMME DES ACTIVITES	10

VISION STRATEGIQUE EN MATIERE FONCIERE POUR LA PROCHAINE DECENNIE EN AFRIQUE DE L'OUEST

APPORTS DE LA CONFERENCE DE PRAIA 94

En juin 1994, le CILSS et le Club du Sahel ont organisé à Praia une conférence régionale sur la problématique foncière et la décentralisation au Sahel. Cette conférence a clairement insisté sur le fait que certaines options en matière de politique foncière sont porteuses d'exclusion, d'intolérance et, à terme, de destruction des sociétés sahéliennes. Le Sahel a été alors invité à s'orienter de manière urgente vers des options de gestion équitable, paisible et décentralisée du foncier et des ressources naturelles. La déclaration de Praia a en particulier formulé les principales orientations ci-après et invité les Etats membres du CILSS et leurs partenaires à leur mise en œuvre effective :

- L'élaboration par les Etats sahéliens de législations cadre en matière foncière et de ressources naturelles, fixant les principes fondamentaux tout en laissant la définition des mesures d'application au niveau local ;
- La nécessité de promouvoir une approche décentralisée de gestion foncière à travers la reconnaissance de la légitimité des communautés de base et la dévolution de pouvoirs et compétences en matière de gestion des ressources naturelles ;
- La nécessité de prendre en considération les droits et intérêts légitimes de l'ensemble des acteurs, notamment ceux exclus du foncier tels que les femmes et les pasteurs ;
- La nécessité d'accorder une attention particulière à la prévention et à la gestion des conflits fonciers ;
- La nécessité de prendre en considération la dimension environnementale dans la problématique de la gestion foncière.

Il est temps aujourd'hui d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces orientations et de les replacer dans le contexte actuel et notamment dans la perspective de l'intégration sous-régionale qui a connu depuis de grandes avancées.

NECESSITE DE LA FORMULATION D'ORIENTATIONS DE POLITIQUE FONCIERE ADAPTEES AU NOUVEAU CONTEXTE (VISION A LONG TERME)

Près d'une décennie s'est écoulée depuis la conférence de Praia, mettant la sous-région devant de nouveaux défis et donne parmi lesquels l'on peut relever ce qui suit :

- Les pays Sahéliens et ceux de l'Afrique de l'Ouest en général ont souscrit à de nouveaux engagements au plan international (conventions de Rio – Changement climatique, biodiversité et désertification; Sommet de Johannesburg sur le développement durable, objectifs du millenium...) et développé de nouvelles initiatives au plan national, sous-régional et régional (politiques de décentralisation; révision des législations foncières et de gestion des ressources naturelles, processus Sahel 21 et cadre stratégique de sécurité alimentaire ; Programmes d'action nationaux et sous-régional de lutte contre la

désertification ; élaboration de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, processus d'intégration régionale ; NEPAD ...).

- La société civile sahélienne s'est consolidée et a confirmé sa légitimité et sa capacité à prendre part à la recherche des solutions appropriées relatives à la problématique foncière et à la décentralisation.

Tous ces changements montrent l'importance de la définition de nouvelles orientations politiques en matière foncière et de ressources naturelles adaptées aux progrès de l'intégration sous-régionale, à l'acuité renouvelée de la problématique des ressources partagées et à l'aggravation des situations conflictuelles potentielles ou latentes aux niveaux national ou inter-étatique.

Les défis actuels de la mondialisation, la raréfaction des ressources, les sécheresses récurrentes et la désertification, les rigueurs de la compétitivité économique et le spectre des conflits meurtriers qui secouent le continent exigent des pays de l'Afrique de l'Ouest qu'ils oeuvrent davantage à la mise en place d'espaces écologiques et économiques viables, et qu'ils anticipent l'éclatement des conflits latents autour de la gestion des ressources communes nationales et des ressources partagées ou transfrontalières. L'ambition pour la prochaine décennie, dans ce contexte, serait de **« renforcer le processus garantissant l'accès sécurisé et équitable aux ressources foncières et la gestion durable des ressources naturelles »**. Ce processus pourrait notamment aboutir à une *charte régionale sur le foncier rural*.

Pour avancer de manière décisive vers la réalisation de cette ambition tout en prenant en considération l'ensemble des mutations actuelles affectant l'Afrique de l'Ouest, le CILSS, sur la base de son mandat et avec le concours de ses partenaires, veut offrir l'opportunité à l'ensemble des acteurs concernés de procéder à l'évaluation des orientations de Praia et de participer à la formulation de nouvelles orientations de politique foncière en Afrique de l'Ouest.

A cet effet, il organise un Forum dit « PRAIA+ 9 :Foncier Rural et Développement Durable en Afrique de l'Ouest » dont les conclusions seront formulées sous forme de proposition de nouvelles orientations de politique foncières pour la prochaine décennie. Elles seront soumises à l'approbation des instances politique sous-régionales appropriées, notamment le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS et, le cas échéant, les sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO et de l'UEMOA.

LE FORUM PRAIA +9

OBJECTIF ET RESULTATS DU FORUM

L'objectif poursuivi par le forum est de :

-  Définir pour la prochaine décennie, de nouvelles orientations politiques pour renforcer l'accès sécurisé et équitable aux ressources foncières et la gestion durable des ressources naturelles.

Les résultats ci-après sont attendus de la tenue du forum :

- R1** - Les leçons et enseignements de la mise en œuvre des orientations de Praia sont tirés
- R2** - Les thématiques émergentes sont identifiées
- R3** - Une vision et des priorités pour une gestion durable du foncier rural en Afrique de l'Ouest sont définies
- R4** - Une nouvelle dynamique de partenariat entre l'ensemble des acteurs concernés par le foncier rural en Afrique de l'Ouest est initiée.

De plus, les actes du forum seront publiés en vue de contribuer au renforcement du capital de connaissances de la région et au renforcement des capacités des acteurs en matière foncière.

Pour assurer la réalisation de l'objectif ainsi défini, le CILSS et ses partenaires ont retenu d'articuler le projet autour de trois axes qui sont :

- revue de l'état de la mise en œuvre des orientations de Praia
- étude des questions foncières émergentes
- formulation d'orientations stratégiques

REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE PRAIA

Les Etats, et tous les autres acteurs ainsi que leurs partenaires au développement disposent d'un recul suffisant pour évaluer l'impact des orientations définies à Praia dans le domaine du foncier et de la décentralisation. Il s'agit de faire une revue critique des processus d'élaboration et d'application des politiques et législations foncières à la lumière des éléments de la déclaration de Praia de 1994 et d'en tirer les enseignements pour le futur. Les produits de la revue constitueront l'une des bases pour la définition des nouvelles orientations.

Pour les pays membres du CILSS, cette revue se fera sur la base d'une auto-évaluation fondée sur la participation et le dialogue entre les principaux acteurs concernés par la gestion foncière. Un atelier national sera organisé à cet effet dans chaque pays membre du CILSS.

Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest non-membres du CILSS, il s'agira de faire réagir ces pays par rapport aux orientations de Praia et par rapport à leurs parcours spécifiques. A cet égard, il sera procédé à une collecte des données sur les politiques et législations foncières en cours. Cette collecte se fera soit à travers des réseaux existants soit par des personnes ou institutions ressources, ou enfin par des institutions partenaires membres du Comité de concertation et de pilotage du processus et qui ont des interventions dans ces pays.

ETUDE DES QUESTIONS FONCIERES EMERGENTES

Depuis Praia, des problématiques et pratiques nouvelles dans la gestion du foncier ont vu le jour en Afrique de l'Ouest. Dans la phase préparatoire du forum, il serait important d'identifier, d'analyser et de capitaliser ces questions à travers des appels à contribution et, si nécessaire, à travers une ou des études régionales.

En ce qui concerne les contributions, elles porteront sur des études de cas ou des articles déjà disponibles ou en cours de finalisation et traitant de thèmes comme¹ :

1. Foncier et décentralisation ;
2. Sécurisation foncière des personnes et groupes marginalisés ;
3. Accès équitable aux ressources naturelles et Lutte contre la Pauvreté ;
4. Intégration régionale ;
5. Communication, information et renforcement des capacités des acteurs dans le domaine du foncier

Les personnes et institutions désireuses de présenter de telles contributions doivent se manifester avant le 30 Mars 2003 par l'envoi d'un résumé de leur contribution. Un Comité Scientifique sera mis en place pour sélectionner les communications les plus pertinentes en vue de leur prise en compte dans le processus de formulation des nouvelles orientations et dans la documentation du forum.

Pour chacun des grands thèmes, une institution sera retenue comme coordinatrice des réflexions. Cette institution Coordinatrice ou Chef de file sera responsabilisée pour réaliser une synthèse des idées fortes qui ressortent des différentes communications et études de cas liées au thème.

FORMULATION D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES : VERS UNE CHARTE FONCIERE SOUS-REGIONALE SUR LE FONCIER RURAL

Il s'agit de la tenue du forum proprement dit et dont les grands moments seront constitués de :

- Une plénière introductive au cours de laquelle les participants, sur la base d'un rapport général introductif centré sur les contributions nationales et les études thématiques, partageront leurs visions du thème du forum et identifieront les points d'approfondissement ;
- Des ateliers thématiques au cours desquels les participants entendront les communications les plus pertinentes sur le thème confié à l'atelier et formuleront des orientations et principes visant à garantir un accès sécurisé et équitable au foncier et aux ressources naturelles en Afrique de l'Ouest.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

PRINCIPES DIRECTEURS

Tout le processus doit reposer sur :

- La participation et l'appropriation en assurant la prise en compte des points de vue des différentes catégories d'acteurs concernés ;

¹Liste non exhaustive. Des concertations ultérieures avec les chefs de file thématique et les membres du Comité Scientifique permettront de préciser ces thèmes, de les reformuler au besoin et de retenir ceux qui sont réellement adaptés au contexte et aux besoins du moment des acteurs.

- Une approche collaborative impliquant les principales institutions spécialisées et agences de coopération intervenant dans le domaine du foncier en Afrique de l'ouest dans un objectif de recherche de la qualité et d'endossement des résultats ;
- La recherche de la qualité dans la conduite du processus et dans les résultats ;
- Une démarche itérative et flexible permettant d'adapter le déroulement des activités aux spécificités des contextes nationaux ;

GROUPES CIBLES ET PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes au forum sont les pays membres du CILSS et de la CEDEAO. L'ouverture aux pays non membres du CILSS se justifie notamment par l'importance de la problématique des ressources partagées et les efforts communs déjà entrepris par les pays de la sous-région dans le cadre du PASR-AO et du CSSA, le contexte et les exigences de l'intégration régionale et de l'ouverture des marchés, les migrations et la transhumance transnationale.

PRAIA + 9 s'adresse à tous les acteurs engagés/concernés par la question du foncier rurale:

- Les Etats ;
- La société civile ;
- Les élus (nationaux et locaux) ;
- Les chefs traditionnels ;
- Les organisations paysannes et d'éleveurs ;
- Le secteur privé ;
- Les chercheurs ;
- Les personnes ou institutions porteuses d'un capital d'expériences ;
- Les partenaires au développement ;
- Les organisations inter gouvernementales.

Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET FACTEURS DE REUSSITE

Le CILSS maître d'œuvre doit s'investir dans l'implication en amont de tous les acteurs en vue d'assurer une appropriation politique du processus ainsi que de ses résultats. Pour ce faire, le CILSS doit développer un plaidoyer institutionnel et politique à l'effet :

- De dialoguer avec les départements ministériels des pays concernés par la question foncière, y compris ceux en charge de l'intégration régionale ;
- De dialoguer avec les OIG qui portent un intérêt spécifique au thème et/ou qui disposent de mécanismes parlementaires et/ou de pratiques dans le domaine ;
- D'assurer la synergie avec les initiatives majeures en cours telles que le NEPAD et la CCD;
- De mobiliser les partenaires au développement pour leur parrainage institutionnel, technique et financier du processus ;
- De solliciter une personnalité africaine d'envergure internationale pour être le parrain moral du forum.

ORGANISATION

Le schéma organisationnel est articulé autour des axes d'intervention. Il repose sur l'organisation d'activités en amont aboutissant au Forum proprement dit. Le forum se déroulera autour : d'une séance plénière d'ouverture, d'ateliers thématiques menés simultanément et d'une séance de partage des résultats des ateliers thématiques et d'adoption des actes du forum. Il est prévu des espaces d'échanges entre les acteurs (exposition de « posters » et « side events »).

Le maître d'œuvre du processus est le CILSS. Il pourra être appuyé par un groupe de travail ad hoc composé des personnes ressources et institutions partenaires membres du Comité de concertation et parrainage qui résident à Ouagadougou. Cette limitation est commandée par des raisons budgétaires.

Pour assurer un pilotage institutionnel et technique de partage, de concertation et de forte implication des tous les acteurs, le CILSS met en place le dispositif ci-après :

UN COMITE DE CONCERTATION ET DE PARRAINAGE.

Le processus Praia 1994 a été organisé sur la base d'un partenariat. Praia + 9 se fera également sur la base d'un partenariat élargi pouvant permettre une pleine participation de tous les acteurs et partenaires de ce processus en vue d'assurer une plus grande transparence intellectuelle et institutionnelle. Il est recherché parallèlement une appropriation en amont du processus en vue d'en renforcer la légitimité et l'efficacité. Tous les membres de ce comité seront également les parrains de l'exercice.

Le Rôle du comité de concertation et de parrainage sera d'assurer :

- Un appui conseil au CILSS dans la conduite du processus ;
- La validation des documents préparatoires ;
- La mobilisation des ressources techniques et financières ;

La première réunion de ce comité s'est tenue les 9 et 10 janvier 2003 à Ouagadougou et a regroupé autour du CILSS les institutions partenaires suivantes : Coopération Française, GTZ, ACDI, IIED, IFPRI, UICN/BRAO, ROPPA, LANDNET.

Le comité se réunira de façon périodique environ tous les 2 mois et reste ouvert aux partenaires et acteurs qui le souhaitent, en particulier les **OIG INTER AFRICAINES, LES AGENCES DE COOPÉRATION BILATÉRALES ET MULTILATÉRALES, LES INSTITUTIONS TECHNIQUES SPÉCIALISÉES ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.**

Les prochaines réunions du comité sont fixées ainsi qu'il suit :

- Mars 2003 à Ouagadougou ;
- Mai 2003 à Ouagadougou ;
- Juillet 2003 à Nouakchott.

DES RELAIS DANS LES PAYS

Dans les pays, il sera mis en place un dispositif relais souple en fonction des contextes nationaux. Ce dispositif sera chargé d'assurer :

- Une participation efficace du pays et de toutes les catégories d'acteurs à la revue nationale et à la restitution des résultats du forum ;
- La préparation et la réalisation de la revue nationale ;
- L'élaboration du rapport issu des concertations nationales.

Un comité scientifique

Pour assurer une validité scientifique à tout le processus et notamment aux études thématiques, un comité scientifique sera mis en place pour :

- Donner des avis sur la préparation et la réalisation des thématiques ;
- Apprécier et valider les contenus des rapports sur les thématiques ;
- Procéder à une relecture des actes du forum avant publication.

LIEU ET DATE : Nouakchott, du 20 au 24 octobre 2003.

CONTACTS ET INFORMATIONS : praia+9@cilss.bf

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

– ANNEE 2003

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Réunions Comité de concertation et de parrainage			X		X		X					
Finalisation document projet et annexes y compris communication												
Finalisation dossiers techniques (TDR, méthodologie..)												
Mise en œuvre Plan communication												
Lancement des axes Revues et thématiques*)												
Mission circulaire												
Réalisation Revue												
Synthèse régionale												
Finalisation dossier Forum												
Tenue forum												
SUIVI												

*) Date limite de dépôt des résumés des communications : 31.Mars 2003.

Date limite de dépôt du texte définitif des communications : 30 Juin 2003.